

Durant la période coloniale, il y eut toujours des scandales et des luttes entre le clergé et le pouvoir civil, toujours pour la raison exposée plus haut, le clergé travaillant à envahir les fonctions gouvernementales du pouvoir civil; les choses en arrivèrent à un état qui peut sembler paradoxal; un des rois les plus fanatiquement catholiques qu'il y eut, comme Charles II, dut en venir à expulser les jésuites, non seulement de la Péninsule, mais aussi de toutes les possessions espagnoles.

Pendant le règne du Carlisme en Espagne, règne qui symbolise une époque de fanatisme religieux des plus exaltés, il devint nécessaire de faire des lois pour limiter le nombre des prêtres et des clercs.

2° EPOQUE DE L'INDEPENDANCE

Lorsqu'éclata la révolution de l'Indépendance Mexicaine, en 1810, dirigée par les curés Hidalgo, Merle, Matameres, etc., le haut clergé combattit ce besoin d'indépendance par tous les moyens possibles, dans les confessionaux, dans la chaire, par des admonestations et des excommunications. Hidalgo, Morelo et Matameros étaient des ecclésiastiques de la classe moyenne et pauvre, en opposition ouverte avec le haut clergé étranger.

Ce furent les tribunaux de l'Inquisition, composés de religieux étrangers et de créoles aristocratisés, qui versèrent le sang de ces premiers révolutionnaires. Pour l'Inquisition et le haut clergé comme pour l'aristocratie, l'indépendance équivalait à l'hérésie.

Lorsque l'Indépendance fut réalisée par le général Iturbide, symbole des castes créoles privilégiées, le clergé, se rendant compte qu'il perdait sa dernière carte en combattant ouvertement la cause de l'Indépendance, rectifia son attitude, et se décida à appuyer cette indépendance, du moment qu'elle signifiait le triomphe de la bourgeoisie capitaliste.

Bien plus, le clergé profita machiavéliquement de l'indépendance pour dénoncer le Concordat qui, jusque-là, le soumettait à la juridiction du pouvoir civil espagnol et tenta de nouveau de participer au gouvernement temporel à diverses reprises.

Au Congrès ouvert en mars 1824, tous les archevêques et évêques déclaraient que tous les droits du pouvoir civil sur le clergé catholique avaient cessés, tant que le Saint-Siège ne reconnaîtrait pas ces droits au gouvernement Mexicain.

Le 24 septembre 1824, le Pape Léon X envoyait un encyclique dans laquelle il recommandait à tous les archevêques et évêques d'Amérique de travailler énergiquement :

« A mettre en lumière auprès de leurs ouailles les qualités excellentes du Roi très catholique des Espagnes, Fernand VII, dont la sublime et solide vertu

lui font primer sur sa grandeur illustre celle de la religion. »

Et il les exhortait, avec véhémence, rien moins qu'à travailler contre l'indépendance des pays d'Amérique, insinuant comme un bienfait le retour à la juridiction espagnole.

Le gouvernement du Mexique repoussa énergiquement l'intrusion du Vatican dans sa politique intérieure; il se produisit donc un choc entre le pouvoir civil et le clergé sur cette question très concrète du pouvoir temporel et aucunement pour des questions de principes religieux.

Plusieurs archevêques et évêques abandonnèrent la république en signe de rébellion, et la papauté se refusa à pourvoir les diocèses vacants, tout en excitant les croyants à la rébellion contre le gouvernement civil.

C'est donc la même tactique employée par la papauté et son clergé en 1824, c'est-à-dire il y a cent deux années, qui sert aujourd'hui contre le gouvernement Calles. C'est toujours avec le même insuccès.

Au service de l'action continentale de la papauté contre l'indépendance des peuples hispano-américains, l'évêque « in partibus » Messie, vint au Chili comme nonce apostolique, muni de pouvoirs mystérieux. Il travailla en faveur de Fernand VII, en suivant les instructions papales et les autorités chiliennes, bien que très catholiques, durent procéder à l'expulsion violente de ce nonce.

Le Congrès Mexicain, en 1833, sous la présidence de Gomez Farias, établit les premières lois de réforme politique religieuse; malgré les excommunications, les injures, les calomnies, les conspirations, l'Eglise fut séparée de l'Etat; on interdit aux prêtres de se mêler de politique, les lois héritées d'Espagne furent abrogées, entre autres celles qui obligeaient les religieux à accomplir leurs vœux monastiques, le peuple fut libéré du paiement des dîmes et prémices dus au clergé, et on formula des lois prohibant aux corporations religieuses l'acquisition des biens fonciers.

La lutte contre le clergé ne fut jamais une lutte pour des principes religieux; comme cela est évident, ce ne fut jamais qu'un combat entre le gouvernement civil mexicain représentant une nationalité, et un clergé qui représentait la souveraineté de Rome, qui est précisément la négation de toute nationalité.

Pendant la guerre avec les Etats-Unis du Nord-Amérique, en 1847, le gouvernement Mexicain qui défendait la patrie envahie, se vit frustré de ses désirs d'obtenir des avantages économiques extraordinaires pour la prospérité du pays par les intrigues et la politique cléricale.

Non seulement le clergé se refusa à verser une partie de ses richesses (lesquelles représentaient alors 800 millions de piastres or), mais exhorta tous les fidèles à refuser leurs concours au gouvernement

libéral. — Le Congrès du 7 novembre 1847, autorisa le gouvernement à confisquer les biens du clergé dans la proportion nécessaire à fournir les fonds pour la défense nationale. Mais le clergé fomenta la rébellion et fit échouer cette tentative qui coûta au Mexique un vaste territoire. (Texas, Nouveau Mexique, Nouvelle Californie, Arizona.)

En janvier 1849 furent votées des lois de colonisation établissant la liberté des cultes, susceptible d'attirer les colons, ceux-ci provenant de nationalités diverses et professant des cultes différents. Là encore, le clergé provoqua la conspiration et la rébellion, et l'évêque Durango, dans une lettre pastorale refusa de se soumettre aux lois, en maudissant la tolérance des cultes. La lutte contre le pouvoir civil continuait; la papauté envoya alors comme chef suprême, pour cette lutte, Monseigneur Clementi, mais les courants libéraux comptaient déjà avec une grande majorité dans le pays, et, en 1857, la réforme politique religieuse fut intégralement complétée, lorsque fut promulguée la Constitution politique établissant :

1) La séparation absolue de l'Eglise et de l'Etat; l'Eglise catholique, comme tout autre, devant se soumettre intégralement au pouvoir civil.

2) La nationalisation de tous les biens du clergé, conçus comme propriété de la Nation, enlevant ainsi cette formidable pierre angulaire sur laquelle reposait l'énorme pouvoir économique et temporel de l'Eglise.

3) Interdiction absolue à toute corporation religieuse d'acquérir des biens fonciers à n'importe quel titre, sans leur octroyer une personnalité juridique.

4) Suppression des ordres monastiques comme étant contraires aux institutions républicaines et au libre arbitre démocratique.

5) Interdiction absolue d'exercer des actes religieux à l'extérieur des temples, dans les rues et places publiques; la liberté religieuse étant absolument respectée à l'intérieur des temples, ainsi que dans les familles.

6) L'Etat prend à sa charge la direction de l'instruction publique en établissant que celle-ci sera laïque et obligatoire. (Pour laïque, on entend au Mexique, non pas l'anticléricalisme, mais bien une instruction exclusivement matérialiste et scientifique, en laissant la formation religieuse des esprits aux familles.)

7) Exclusion absolue au clergé de la vie politique du pays, le clergé ne pouvant voter, ni être élu à des postes soumis aux élections populaires.

Par ce qui vient d'être exposé, on voit que depuis soixante-dix ans, la réforme politique-religieuse a été intégralement faite. Le parti conservateur, c'est-à-dire les créoles aristocratisés et le clergé se sentant

complètement vaincus et impuissants allèrent chercher à l'extérieur des forces et un appui; c'est alors que fut offerte une couronne impériale mexicaine à l'Archiduc Maximilien d'Autriche; comme à cette époque l'Europe était soumise aux influences papales, une nouvelle conspiration, de proportions énormes, se constitua en prenant le nom de « Sainte Alliance », qui se proposait de reconquérir la domination des pays hispano-américains et d'y établir une domination européenne pour l'opposer à la croissance des Etats-Unis qui, par son esprit démocratique et la doctrine de Monroe, hostile à toute intrusion de l'Europe en Amérique, inquiétait fort le vieux continent.

Napoléon III trouva un prétexte — qui fut le refus du Mexique de payer un emprunt fait par le banquier Jecker, suisse naturalisé français, au général cléricale Miramont, qui s'était levé contre le gouvernement de Juarez. Le Mexique avait déjà payé une forte indemnité de guerre à l'Angleterre, à l'Espagne et à la France qui, comme ces nations le pratiquent en Chine, avaient bombardé plusieurs ports — comme soi-disant représailles pour des pertes occasionnées à leur nationaux pendant la révolution. Il fut alors organisé une puissante expédition des meilleures troupes de l'armée française (ce qui, par contre coup, fut pour beaucoup dans le désastre de 1870) qui vinrent appuyer Maximilien; ce prince étranger fut couronné en grande pompe dans la cathédrale de Mexico, aidé non seulement par les troupes françaises, mais aussi par tout le haut clergé mexicain et les vieilles aristocraties d'origine espagnole, qui constituaient le parti conservateur, qui ne représentait aucunement au Mexique l'opinion nationale. Le gouvernement de Juarez se retira dans le Nord, refusant de reconnaître cet empire, et avec les troupes libérales continua la lutte contre l'ennemi extérieur.

Napoléon, convaincu de la faillite de cette folle aventure, ordonna le retrait des troupes françaises, sans avoir pu obtenir le paiement d'une indemnité de guerre; le clergé et les conservateurs restèrent avec leurs seules forces; ils furent immédiatement renversés. L'empereur Maximilien et les chefs principaux furent exécutés à Querétaro.

Le cadavre de Maximilien fut renvoyé en Europe comme salubre avertissement de ce que peuvent et valent nos peuples hispano-américains. (Il est à noter que ce geste d'indépendance révolutionnaire valut au Mexique, outre une campagne immonde de calomnies, de voir ses relations diplomatiques interrompues avec l'Europe de 1867 jusqu'à 1896, c'est-à-dire trente années.)

Dès lors, l'Etat laïc put appliquer la Constitution de 1857 qui continue à régir le Mexique. Les discussions sur la réforme politico-religieuse sont au Mexique aussi anachroniques que celles qui peuvent